

Commune de LIGINIAC
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°

Séance du Conseil Municipal en date du 20 octobre 2022 à 20h00 selon convocation en date du 13 octobre 2022.

Président : M BIVERT Frédéric.

Présents : M BIVERT - M VINCENT - Mme MINARD - Mrs SIRIEIX - BRAZ - MICHOUX - BESSE - BOUILHAC - VERNIENGEAL - TRONCHE - Mme BRAULT - M BUSSIERE.

Absent excusé : Mme VIGNAL (a donné procuration à M VINCENT)

Secrétaires de séance : Mme MINARD et M MICHOUX

Objet : Délibération n°2022-059 : Convention avec le cabinet NEOPTIM CONSULTING

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un modèle d'ordre de mission proposé par le cabinet NEOPTIM CONSULTING afin d'effectuer des missions d'audit et de conseil ayant pour objectif d'évaluer et de quantifier des exonérations, des allègements, des sources de recettes, des remboursements de crédits de toute nature.

Il propose à l'Assemblée de se prononcer sur le contenu de cette convention et sur sa signature.

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Acceptent les termes de la convention annexée à la présente ;
- Autorisent Monsieur le Maire à signer cette convention et précisent qu'une validation du Conseil Municipal sera nécessaire avant la poursuite de la mission après le rapport d'audit.

Fait et délibéré en mairie de LIGINIAC, le 20 octobre 2022.
Le Maire, Frédéric BIVERT.

Membres	13
Présents	12
Représentés	1
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0



Envoyé en préfecture le 24/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le

ID : 019-211911300-20221020-DCM059-DE

Berger
Levrault

Envoyé en préfecture le 24/10/2022

Reçu en préfecture le 24/10/2022

Affiché le



ID : 019-211911300-20221020-DCM059-DE